

certain sourire ne manqua point d'éloquence sur ce qu'elle pouvoit penser de la faveur d'un Roi dont rien, hélas ! n'ébranle la constance !

Dites-vous bien ainsy, Monseigneur, que vous manquastes singulièrement à ceste mémorable autant que musicale feste, où Mademoiselle a bien voulu manifester publiquement son regret de ne vous point voir ; et s'il vous arrivoit de sentir quelque rancune à l'égard de vostre dévoué, qui retourne ainsy sans le vouloir le fer du regret dans la playe de vostre absence, je conjure vostre Grandeur de se souvenir qu'Elle m'a conjuré elle-même, avec une insistance répétée, de lui mander par tous les ordinaires les plus abondantes nouvelles de Paris, en attendant qu'il lui soit permis de venir reprendre parmy nous la place qu'icy nul n'occupe, et que vostre amy ne méritera jamais le reproche d'une ingratitude en horreur de laquelle je suis,

Monseigneur,
de Vostre Grandeur,

le très humble et très obéissant,

GAIGNIERES.

P. C. C. :
PIERRE SOCCANNE.

UNE ENQUÊTE

Audition directe et Audition indirecte

Votre intéressante enquête exigerait toute une dissertation, dont je m'abstiendrai. Deux questions la dominant : **Rapports entre auditions directes et indirectes ; Le phonographe est-il un instrument de musique nouveau ou un simple enregistreur ?**

A la 2^e question tout d'abord je répondrai : non, le phonographe n'est pas un instrument nouveau doué de modes d'expressions particulières. On ne le lui demande pas, d'ailleurs, tout au contraire ! L'audition phonographique plaira d'autant plus qu'elle semblera moins émise par phonographe, que l'appareil saura mieux se faire oublier lui-même pour reproduire plus exactement le timbre des instruments de la voix humaine, etc., qu'il transmet. La perfection, il faut le dire, où est parvenue de nos jours la fabrication des phonographes, donne cette illusion : que de fois, tandis que tournait un disque, j'ai entendu dire à des auditeurs ravis : « on croirait vraiment que l'orchestre est dans cette chambre ». Mais, de grâce, n'assimilez pas le phono à la photo. Celle-ci ne donnera jamais que la suggestion, le souvenir d'un tableau, non point les coloris, valeurs, précisions de contours de la peinture, tandis que le disque, lui, laisse au morceau, toutes ses qualités ; aussi est-il, comme parfaite expression (mais non spéciale) du beau, entré dans l'art.

Pour répondre à la première question, je dirai qu'assurément (en attendant la télévision), le phonographe ne me donnera pas le plaisir d'étudier le mouvement du chef d'orchestre, le jeu des artistes, si utiles à l'intelligence de l'œuvre. Mais, par contre, que de compensations : avec le phonographe me voilà libérée de l'ambiance distrayante d'une salle de concert, du voisinage d'une toux opiniâtre, ou d'une bavardie incorrigible. Je puis reprendre et reprendre à mon gré tel passage difficile, cette phrase qui m'enchantait. J'ai là le confort du home, le recueillement de la solitude, introuvable dans une chambre parisienne, même la plus

mélomane. J'ai entendu également par phonographe et en concert, bien des morceaux, les mêmes et à peu de temps de distance, entr'autres, la 4^e Symphonie de Brahms, le Concerto en fa mineur de Chopin, le Concerto (mi-bémol) de Liszt et décidément mes préférences vont aux auditions disquées »

Comtesse de VERZEL.

*
*
*
« Comment assimiler le phonographe à un instrument de musique, alors que cet appareil ne fait qu'enregistrer et transmettre (plus ou moins fidèlement d'ailleurs) les sons émis par les véritables instruments de musique ?

Le phonographe, à mon avis, joue le rôle de l'« intermédiaire » qui « achète » à l'instrument « producteur » pour « revendre » ensuite. Sans aucun doute, le « consommateur » tirera toujours un « bénéfice moral » en s'adressant directement au producteur.

L'avantage du phonographe, c'est qu'il permet de faire entendre autant de fois qu'on le désire, un morceau préféré, et cela, à n'importe quel moment, en dehors de toute influence collective.

En revanche, l'audition directe d'une œuvre change d'attrait, de saveur, selon l'orchestre qui l'exécute.

D'autre part, la composition ou l'importance du public, l'état d'esprit des interprètes, sont des facteurs susceptibles de modifier la qualité d'une audition.

C'est pour ces « subtilités », et pour l'incomparable plaisir de « voir » ceux qui nous émeuvent, sans parler de la pureté des sons, jamais égalée dans l'enregistrement phonographique, c'est pour tout cela, que les concerts d'audition directe conserveront toujours leur incontestable supériorité.

Henri SIMEAU.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite du « Lexique » de Georges Migot.